



SANTÉ  
HUMAINE



Programme  
de coopération  
technique



AGRICULTURE  
ET SÉCURITÉ  
ALIMENTAIRE



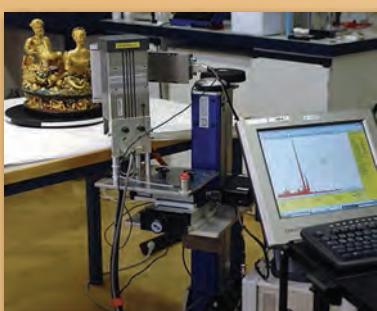
EAU ET  
ENVIRONNEMENT



ÉNERGIE



SÛRETÉ ET  
SÉCURITÉ



INDUSTRIE ET  
TECHNOLOGIE

# Le programme de coopération technique de l'AIEA

*Agir pour la paix  
et le développement*



## Avant-propos du Directeur général de l'AIEA

Depuis plus de cinquante ans, le programme de coopération technique (CT) fournit aux États Membres de l'AIEA un appui dans les applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Au cours de cette période, les capacités des pays ont augmenté sensiblement : alors qu'ils développaient auparavant des connaissances nucléaires de base, ils les appliquent désormais dans un large éventail de domaines pour améliorer la vie quotidienne et le bien-être et répondre aux priorités nationales de développement. De nombreux États Membres peuvent aujourd'hui offrir des compétences et des installations nucléaires, et ainsi s'entraider et faire du programme un excellent exemple de coopération sud-sud efficace.



Quelque 125 pays bénéficient actuellement d'un appui du programme de coopération technique de l'AIEA dans des domaines comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé humaine et la nutrition, la gestion des ressources environnementales, la planification énergétique et l'électronucléaire, le développement industriel, ainsi que la sûreté et la sécurité. D'une manière générale, ce programme se concentre sur le renforcement des capacités dans les pays moins développés, qui ont le plus besoin de méthodes innovantes pour relever les défis nationaux en matière de développement. Outre le renforcement des capacités, le programme soutient le réseautage, le partage des connaissances et l'établissement de partenariats.

Grâce à la coopération technique, l'AIEA contribue au développement national, régional et international ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La science et la technologie occupant une place grandissante dans les discussions sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, nous nous attendons à ce que le rôle de l'AIEA et de son programme de CT s'étende encore au cours des prochaines années.

Yukiya Amano



## Qu'est-ce que le programme de coopération technique de l'AIEA ?

Le programme de coopération technique (CT) est le principal mécanisme par lequel l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fournit ses services à ses États Membres. Grâce au programme, l'AIEA aide les États Membres à créer, renforcer et maintenir les capacités humaines et institutionnelles permettant une utilisation sûre, pacifique et sécurisée de la technologie nucléaire à l'appui des priorités nationales de développement. À l'origine un programme d'« assistance technique » visant à introduire la science et la technologie nucléaires dans les États Membres, le programme de CT s'attache aujourd'hui à aider les pays à utiliser la technologie nucléaire en vue d'un développement socio-économique durable.



Les projets de coopération technique contribuent à la réalisation des objectifs de développement national en fournissant des compétences dans des domaines dans lesquels les techniques nucléaires présentent des avantages par rapport à d'autres approches ou peuvent compléter utilement des moyens conventionnels.

Le programme se concentre sur la santé humaine et la nutrition, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau et l'environnement, la technologie des rayonnements et les applications industrielles, la planification énergétique et l'électronucléaire, ainsi que la promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires. En plus du renforcement des capacités, il permet le réseautage et le partage des connaissances, et facilite l'établissement de partenariats grâce à des bourses, des visites scientifiques, des réunions, des ateliers ainsi qu'à la fourniture de conseils d'experts et à l'acquisition d'équipements. Le programme de CT est unique au sein du système des Nations Unies, car il associe des compétences spécialisées dans le domaine technique et en matière de développement.

Les activités de CT sont programmées en fonction des besoins de quatre régions géographiques – Afrique, Asie et Pacifique, Europe (qui inclut l'Asie centrale) et Amérique latine – et prennent en considération les capacités existantes et les différentes conditions opérationnelles. Le programme utilise de façon optimale les capacités des États Membres d'une même région pour faciliter la coopération entre eux. Ainsi, les pays techniquement avancés dans une région peuvent mettre leurs compétences spécialisées au service de projets dans des pays moins avancés.

Le programme de CT tire son mandat de l'article II du Statut de l'AIEA, qui stipule que « l'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ». Son objectif stratégique est de favoriser l'obtention d'un impact socio-économique tangible dans les États Membres de l'AIEA, en contribuant de manière efficace à la réalisation des principales priorités de chaque pays en matière de développement durable.

## Participation au programme de CT

Tous les États Membres de l'AIEA peuvent participer au programme de CT, même si en pratique, les activités de coopération technique tendent à se concentrer sur les besoins et les priorités des pays moins avancés. Ce programme est élaboré dans le cadre d'un processus consultatif avec les États Membres fondé sur une approche basée sur les résultats. Comme l'AIEA ne possède pas de bureaux nationaux, les agents de liaison nationaux (NLO) désignés par chaque État Membre sont chargés de la coordination efficace des activités de l'AIEA au niveau national, en particulier du programme de CT.

Le NLO est le premier contact de l'AIEA dans un pays pour toutes les questions liées à la planification, à la formulation et à la mise en œuvre des projets de coopération technique. Ses fonctions et ses compétences couvrent l'exercice de responsabilités, la réflexion stratégique, la gestion des opérations, la supervision, la coordination et l'établissement de relations avec des parties prenantes très diverses. Les contreparties de projets dans les établissements nationaux sont responsables de la gestion et de l'exécution des projets dans un pays.

Le programme de CT est établi sur une base biennale. Les concepts de projet sont élaborés par

chaque État Membre participant, en coopération avec le Secrétariat de l'AIEA, et s'inspirent des programmes-cadres nationaux (PCN), lorsque ceux-ci existent, des plans de développement nationaux et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ces concepts sont examinés par le Secrétariat, qui en évalue la faisabilité technique, et toutes les questions de sûreté sont déterminées et traitées.

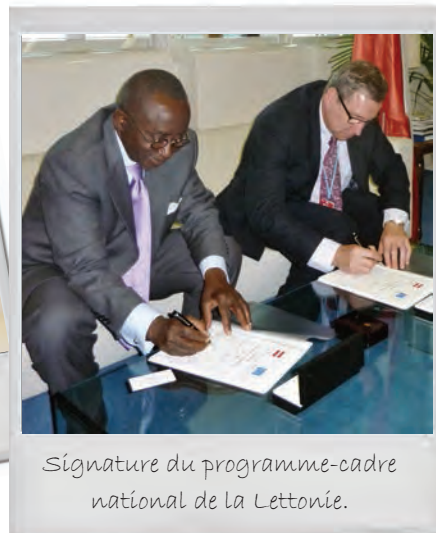
Les risques de prolifération des projets sont également évalués, conformément au Statut de l'AIEA, au document INFCIRC/267 et à toutes les autres décisions pertinentes, y compris les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le programme est ensuite revu par le Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) et approuvé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Les bourses et les visites scientifiques et la participation aux réunions, aux ateliers et aux formations doivent être liées à un projet de coopération technique de l'AIEA en cours et les demandes doivent être introduites par l'intermédiaire du NLO du pays du candidat. Les autres formes de participation au programme incluent la participation comme établissement-ressource, et fournisseur de services d'experts ou de biens et services.

Les **programmes-cadres nationaux** (PCN) fournissent un cadre de référence pour la coopération technique entre un État Membre et l'AIEA. Ils définissent les besoins et les intérêts prioritaires de développement mutuellement convenus auxquels il est possible de répondre grâce aux activités de CT. Les PCN garantissent que les projets visent effectivement à répondre aux besoins exprimés et aux priorités convenues dans le cadre général des plans de développement des États Membres, en déterminant les domaines dans lesquels les technologies nucléaires peuvent être utilisées pour répondre aux priorités nationales en matière de développement et en tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement (Nations Unies) pertinents.



Cérémonie de signature  
du programme-cadre national  
de Malte.



Signature du programme-cadre  
national de la Lettonie.



Signature du programme-cadre  
national du Brésil.

## Domaines d'activité

### Santé humaine et nutrition



La radiologie diagnostique, la médecine nucléaire et la radio-oncologie sont des outils importants pour le diagnostic, le traitement et la prise en charge des principales maladies, y compris les maladies non transmissibles.

Le programme de coopération technique de l'AIEA fournit aux pays des formations spécialisées et des infrastructures afin qu'ils puissent utiliser les techniques nucléaires pour lutter contre le cancer, la malnutrition, l'obésité et les maladies chroniques. La technologie nucléaire peut également être utilisée pour évaluer les réponses immunitaires des personnes atteintes de maladies et pour surveiller l'apparition d'une résistance aux médicaments.

En collaboration étroite avec le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) de l'AIEA, le programme de CT aide les pays en développement à mettre sur pied des programmes exhaustifs durables de lutte contre le cancer. Les projets de CT fournissent également des formations visant à améliorer la prise en charge du cancer.

De plus, le programme de CT appuie la planification et l'évaluation de programmes de nutrition et contribue à la mise en place de programmes d'assurance de la qualité pour la médecine nucléaire, la radio-oncologie et la radiologie diagnostique.

### Productivité agricole et sécurité alimentaire



La stimulation de la production agricole suppose l'amélioration des variétés de cultures, la lutte efficace contre les ravageurs et les maladies, l'accroissement de la fertilité des sols, une meilleure gestion des sols et de l'eau et l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. L'AIEA, en partenariat

avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aide ses États Membres à accroître leur production alimentaire et à en améliorer la qualité et la sécurité sanitaire en utilisant la technologie nucléaire, tout en favorisant l'exploitation durable des ressources agricoles.

Les activités de coopération technique visent essentiellement à augmenter les rendements et la qualité en renforçant la diversification et l'adaptabilité des cultures grâce à des programmes d'amélioration des plantes faisant intervenir des mutations. Les projets aident également les États Membres à réduire l'emploi de pesticides et les pertes de récoltes causées par les ravageurs et les maladies et à surmonter les obstacles phytosanitaires au commerce. D'autres projets de CT assistent les États Membres dans l'amélioration de la préservation des sols et des eaux agricoles, la réduction des résidus de pesticides et la surveillance des polluants agricoles.

En outre, l'AIEA aide les États Membres à améliorer la productivité animale. Les projets de CT sont axés sur l'utilisation efficace des produits locaux d'alimentation animale et sur le perfectionnement des techniques de reproduction et des programmes de sélection de races animales locales améliorées. Ils améliorent également les capacités de diagnostic et les stratégies prophylactiques pour la lutte contre les maladies animales transfrontières importantes, dont les zoonoses,





et peuvent aider les États Membres à suivre les voies de transmission de maladies infectieuses, comme la grippe aviaire.

### *Eau et environnement*



Dans un monde confronté à de graves problèmes dans les domaines de l'environnement et de l'approvisionnement en eau, la science et la technologie nucléaires peuvent aider les pays à gérer leurs ressources naturelles et à les exploiter au mieux. Les activités de l'AIEA liées à l'environnement sont axées sur l'utilisation des techniques nucléaires pour comprendre et protéger l'environnement, et sur la gestion durable des ressources naturelles.

Les projets de CT aident les États Membres à mesurer la radioactivité dans l'environnement et les polluants dans l'air, les sols et les océans, et appuient leur capacité à gérer et à protéger les ressources marines et les zones côtières. Les techniques nucléaires fournissent également aux chercheurs des outils permettant d'étudier le passé des océans et de prédire leur avenir, et sont utilisées pour surveiller et évaluer les effets du changement climatique, tels que l'acidification des océans, ainsi que pour valider les modèles climatiques mondiaux et les modèles de circulation océanique.

L'hydrologie isotopique est utilisée pour mieux comprendre et quantifier les ressources en eaux souterraines. Les projets de CT encouragent le recours aux techniques isotopiques pour déterminer et étudier les sources, l'étendue, le transport, la qualité et les interactions des différentes composantes du cycle de l'eau, et pour appuyer l'élaboration de plans nationaux et internationaux détaillés sur les ressources en eau en vue d'une gestion durable de ces ressources. L'hydrologie isotopique sert aussi à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture.

Les projets de CT aident également les États Membres à gérer la qualité de l'air et à surveiller l'environnement. Les techniques nucléaires permettent de mieux comprendre les sources et les puits de polluants, leurs voies de transport et leur devenir. Elles sont utilisées pour appuyer la remédiation environnementale, grâce à la mesure des changements et de l'impact des interventions environnementales au fil du temps et à l'atténuation des dommages. De plus, le radiotraitement, associé à d'autres techniques, permet d'améliorer la sûreté environnementale en assurant un assainissement efficace des eaux usées et favorise la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation urbaine et les processus industriels.

## *Les techniques nucléaires au service du développement mondial*

## Technologie des rayonnements et applications industrielles



La technologie des radio-isotopes et des rayonnements est appliquée dans un large éventail de domaines, dont les plus importants sont la médecine, l'industrie, l'agriculture et l'environnement. Les projets de coopération technique renforcent les capacités des États Membres en fournissant des conseils, une assistance et un appui à la création de capacités, et en garantissant l'assurance et le contrôle de la qualité.

Grâce aux projets de CT, l'AIEA fournit aux États Membres un appui au développement, à la production et à l'assurance de la qualité des isotopes médicaux et des radiopharmaceutiques produits par des réacteurs et des accélérateurs pour le diagnostic et le traitement de maladies, en particulier du cancer.

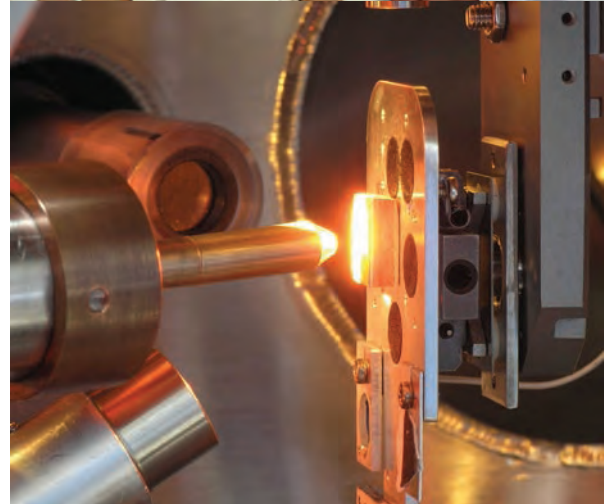
Les projets appuient également la mise en place d'installations d'irradiation et l'utilisation des technologies des rayonnements gamma, des faisceaux d'électrons et des rayons X pour des applications diverses, dont la lutte contre la pollution, le traitement des eaux usées, la stérilisation de produits médicaux et la désinfection des céréales ou d'objets du patrimoine culturel.

D'autres activités de CT sont axées sur le développement de matériaux et de produits avancés à base de polymères synthétiques et naturels, allant des superabsorbants d'eau aux stimulateurs de croissance des plantes en passant par la libération des médicaments et l'ingénierie tissulaire.

L'AIEA aide également les États Membres à utiliser les rayonnements et les traceurs radio-isotopiques dans l'évaluation des procédés industriels et environnementaux, l'optimisation et la gestion, le contrôle de la qualité des produits, l'utilisation de techniques non destructives pour améliorer la qualité des biens et des services industriels et la sûreté d'exploitation dans différentes industries.

De plus, le programme de CT renforce les capacités des États Membres dans le domaine de la physique nucléaire grâce à la création de laboratoires d'enseignement dans les universités, en fournissant des formations à l'instrumentation et en appuyant l'installation d'accélérateurs et l'utilisation plus efficace des réacteurs de recherche.

## Coopération technique : échanger des connaissances et transférer des compétences







## Planification énergétique et électronucléaire



Grâce au programme de coopération technique, l'AIEA aide les pays en développement à créer des capacités de planification énergétique complètes et appuie les pays qui envisagent de lancer un programme électronucléaire ou qui en possèdent déjà. L'AIEA offre un large éventail d'activités d'appui aux pays qui envisagent l'option nucléaire.

Quand un pays envisage d'inclure l'électronucléaire dans son bouquet énergétique national, l'AIEA conseille une approche progressive globale (l'approche par étapes de l'AIEA) intégrant les ressources pertinentes des institutions gouvernementales, des organismes industriels et des établissements d'enseignement de ce pays.

Dans le cadre du programme de CT, l'AIEA aide les États Membres à mettre en place de manière intégrée l'infrastructure électronucléaire nécessaire à travers des services pertinents établis à l'aide d'un mécanisme d'assistance intégrée et d'une méthodologie d'évaluation appropriée comprenant des missions INIR (Examen intégré de l'infrastructure nucléaire). Ces missions peuvent ensuite servir de base pour la planification globale et la finalisation de plans de travail intégrés (PTI) comprenant toutes les actions et les activités pertinentes indispensables à l'introduction, de manière durable, d'un programme électronucléaire.

## Sûreté et sécurité



L'un des objectifs clés de l'AIEA est d'aider les pays à moderniser leurs infrastructures de sûreté nucléaire et à se préparer pour intervenir en cas d'urgence. Les efforts sont centrés sur les conventions, les normes et les orientations internationales et visent à protéger les personnes et l'environnement contre une exposition nocive aux rayonnements.

Une assistance est fournie aux États Membres dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté radiologique dans le cadre de projets dédiés dans les domaines suivants : renforcement de l'infrastructure réglementaire, contrôle des expositions professionnelles, contrôle des expositions médicales, protection du public et de l'environnement contre les pratiques radiologiques, situations d'urgence nucléaire et radiologique, formation théorique et pratique, et sûreté du transport.

Les activités effectuées dans le domaine de la sécurité nucléaire couvrent les matières nucléaires et radioactives ainsi que les installations nucléaires. Les projets de CT appuient l'application des instruments juridiques pertinents en vue d'établir, à terme, des infrastructures de sécurité nucléaire durables et de renforcer les aspects de la sécurité nucléaire comme les moyens de prévention dans les installations abritant des matières nucléaires et d'autres matières radioactives, et les moyens de détection et d'intervention aux frontières et aux autres points de contrôle.

## Types de projets de coopération technique

Les projets de CT peuvent avoir une portée nationale, régionale ou interrégionale.

**Projets nationaux :** Les projets nationaux répondent aux besoins d'un seul pays et sont axés sur l'appui aux priorités de développement national pour lesquelles l'utilisation de la technologie nucléaire est essentielle à la réalisation des objectifs nationaux ou offre une solution rentable, sûre et sécurisée.

**Projets régionaux :** Un projet régional répond aux besoins communs d'un groupe d'États Membres d'une région et appuie les efforts de renforcement des capacités nationales en cours. Il fournit un cadre pour la mise en commun des ressources, le partage des connaissances, de l'expérience et de la technologie, le réseautage et la coopération entre les pays d'une région ou d'une sous-région, ainsi que pour faciliter les interactions au niveau régional entre les établissements nationaux mandatés. Les projets régionaux appuient des activités transnationales liées à l'établissement de normes régionales ou à la création de capacités, ou menées conjointement avec une entité régionale ou interrégionale.

Ils peuvent être élaborés par un groupe d'États Membres de la même région ou sous l'égide d'un accord régional de coopération, en vue de répondre à un besoin commun.

**Projets interrégionaux :** Les projets interrégionaux, qui offrent un appui au-delà des frontières nationales et régionales, répondent aux besoins de plusieurs États Membres dans différentes régions. Ils sont classés comme activités transrégionales liées à l'établissement de normes mondiales et à la création de capacités, ou comme activités menées conjointement avec une entité internationale.



**Les arrangements et les accords régionaux de coopération** renforcent la contribution de la science et de la technologie nucléaires au développement socio-économique en Afrique, dans la région Asie et Pacifique, en Europe et en Amérique latine, et fournissent un cadre pour la résolution de problèmes communs grâce à des activités conjointes. Les arrangements et les accords régionaux de coopération coordonnent la collaboration régionale entre les États Membres de l'AIEA grâce à des projets axés sur des priorités et des besoins communs précis.

Les mécanismes de coopération sont l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL), l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) pour l'Asie et le Pacifique, l'Accord de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (ARASIA). La coopération régionale en Europe est guidée par la « Stratégie pour le programme de CT dans la région Europe ».



## Critère central et qualité de la CT

Tous les projets doivent satisfaire au critère central de la CT : ils doivent répondre à un besoin réel dans un domaine dans lequel existe un programme national bénéficiant d'un engagement et d'un soutien fermes du gouvernement. Les projets qui satisfont au critère central doivent produire des résultats socio-économiques tangibles dans un secteur dans lequel la technologie nucléaire bénéficie d'un avantage comparatif, ou contribuer clairement à instaurer les conditions du recours aux techniques nucléaires (infrastructures de sûreté ou planification énergétique, par exemple).

Tous les projets de CT doivent également satisfaire à des critères de qualité particuliers découlant du critère central. Ces critères établissent et maintiennent des normes de qualité pour la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, tout au long des cycles des projets et du programme. Les critères de qualité de la CT sont notamment la pertinence, l'implication et l'engagement, la durabilité, l'efficacité et l'efficience. Le processus de planification de la CT basé sur la qualité pose les fondements de la mise en œuvre efficiente des projets et de l'exécution efficace des programmes, en définissant des paramètres à l'aune desquels la qualité des programmes et des projets peut être mesurée. Le programme de CT utilise la méthodologie du cadre logique (LFA) comme outil de gestion du cycle d'un projet.

**Le cadre stratégique** du programme de CT comprend le Statut de l'AIEA, les principes directeurs et règles générales d'application concernant l'octroi d'assistance technique par l'Agence (INFCIRC/267), la stratégie de coopération technique de 1997 et son examen ultérieur de 2002, ainsi que la stratégie à moyen terme de l'AIEA pour 2012-2017. L'octroi d'une assistance technique par l'AIEA est régi par des accords complémentaires révisés (ACR) avec les États Membres. Le programme est géré conformément aux principes de gestion pour la formulation et la mise en œuvre du programme de coopération technique.



## Qui gère le programme de CT ?

Le programme de CT est élaboré et géré conjointement par les États Membres et le Secrétariat de l'AIEA. Le Département de la coopération technique assure une coordination structurée et multidisciplinaire du programme à l'échelle de l'Agence et fournit aux États Membres des orientations et une assistance générale en matière de gestion. Les Départements techniques de l'AIEA fournissent un appui scientifique et technique, et sont responsables de l'intégrité technique du programme de CT ainsi que des questions liées à la sûreté et aux garanties.

## Comment le programme de CT est-il financé ?

Le programme de CT est financé à travers le Fonds de coopération technique (FCT), auquel les États Membres contribuent sur une base volontaire selon un barème de contributions régulières. De plus, des ressources extrabudgétaires provenant de donateurs, la participation des gouvernements aux coûts et les aides en nature sont activement recherchées. Les coûts liés à la gestion et au personnel du programme de CT sont financés par le budget ordinaire de l'AIEA.

## Coopération technique, partenariats et développement

La technologie est essentielle à la réalisation complète des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sera probablement un élément clé du programme de développement pour l'après-2015.

Toutefois, plus de la moitié des activités du programme de CT concernent des secteurs dans lesquels l'AIEA, organisme de réglementation scientifique et technique, n'est pas le chef de file mandaté par l'ONU, comme la santé humaine, l'alimentation et l'agriculture ainsi que l'eau et l'environnement. Pour lier la science au développement national et optimiser la contribution de la science et de la technologie nucléaires à la réalisation des priorités de développement, l'AIEA œuvre pour établir des partenariats à tous les niveaux entre les établissements nationaux scientifiques, techniques et de réglementation, et les organismes de développement. Le renforcement du rôle de la science et de la technologie dans le développement national contribue aussi largement à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux du changement climatique, de la gestion durable des ressources, des maladies transmissibles, de l'énergie durable, et à d'autres défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'AIEA participe également à des initiatives mondiales de programmes conjoints, telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), afin d'améliorer les résultats dans le domaine du développement national et de mieux exploiter les synergies entre les organismes des Nations Unies. Des arrangements pratiques, d'autres accords et des relations de travail avec des organismes partenaires à tous les niveaux, aux plans national et international ont permis d'étendre la portée des services de l'AIEA et d'en multiplier les avantages. Une collaboration dans le cadre de partenariats garantit la coordination et l'optimisation des activités complémentaires et conduit à une réponse plus rationnelle aux problèmes de développement, en renforçant les effets des projets et en garantissant le meilleur impact socio-économique possible du programme de CT.





*Kwaku Aning,  
Directeur général  
adjoint de l'AIEA et Chef  
du Département de  
la coopération technique*

« Grâce au programme de coopération technique, l'AIEA appuie la coopération entre les États Membres depuis plus de cinq décennies. Nous

participons très activement au renforcement des liens entre la science, la technologie et le développement, ainsi qu'à l'établissement et à la consolidation des réseaux scientifiques. Actuellement, nous concentrons nos efforts sur la coopération aux fins du développement socio-économique durable, en mettant à profit les compétences et l'infrastructure dont les pays se sont dotés en travaillant avec nous.

Le programme de coopération technique de l'AIEA montre comment un appui fourni avec succès pendant des décennies dans un domaine spécialisé, à l'échelle nationale et régionale, a permis à des pays de disposer de capacités solides et institutionnalisées en science et technologie nucléaires et de pouvoir partager leur expérience et leur savoir-faire à de nombreux niveaux. À mesure que se développent les capacités scientifiques nationales d'un pays, sa capacité à prendre la tête des efforts visant à définir ses besoins augmente aussi. La coopération technique entre pays en développement est un moyen essentiel de répondre aux besoins variés des pays dans les domaines de la science et de la technologie, car elle fait appel aux compétences et aux installations disponibles au niveau régional et renforce les liens entre les organismes d'une région. »



## Services du programme de CT

Le programme de coopération technique de l'AIEA (CT) appuie les activités de renforcement des capacités des ressources humaines et d'achat d'équipements. Le renforcement de ces capacités est appuyé par l'octroi de bourses et l'organisation de visites scientifiques, de missions et de réunions d'experts, d'ateliers et de cours spécialisés sur l'application sûre, efficace et pacifique de la technologie nucléaire.

**Les bourses de formation** préparent le personnel local à appliquer les techniques nucléaires dans le secteur national. Les boursiers sont envoyés à l'étranger pour une formation complète dans un établissement approprié d'une durée de plusieurs mois à quelques années.

**Des conférences, colloques et séminaires** sont organisés pour permettre aux experts et aux spécialistes de divers pays de confronter leurs idées.

**Les visites scientifiques** permettent d'élargir les qualifications en sciences ou en gestion des spécialistes dans les pays en développement. Elles peuvent durer jusqu'à deux semaines.

**L'assistance d'experts** permet de proposer les services d'experts reconnus pour des formations sur place dans le pays concerné. Les missions d'experts peuvent durer de quelques semaines à une année entière.

**Les cours et les ateliers** organisés dans le cadre du programme de CT portent sur des sujets très variés en rapport avec l'application pacifique de la technologie nucléaire dans différents domaines. Ils permettent de créer des compétences locales et de renforcer le travail en réseau en réunissant des chercheurs, des techniciens et d'autres praticiens nationaux de l'ensemble du monde en développement.

**Les équipements et matériels** fournis par l'AIEA sont utilisés pour la mise en place ou le renforcement d'activités de développement national dans les États Membres. Lorsque du matériel complexe est fourni à un pays, le projet prévoit généralement la visite d'un expert afin de former le personnel au maniement et aux aspects techniques de l'appareil.







Programme  
de coopération  
technique

Département de la coopération technique  
Agence internationale de l'énergie atomique  
B.P. 100

Centre international de Vienne  
1400 Vienne (Autriche)  
Téléphone : (+43-1) 2600-0  
Fax : (+43-1) 2600-7  
Courriel : [Official.Mail@iaea.org](mailto:Official.Mail@iaea.org)

[www.iaea.org/technicalcooperation](http://www.iaea.org/technicalcooperation)